

Objectif 1 : Proposer un projet artistique et culturel

Pourquoi ?

C'est le projet artistique et culturel qui fait l'identité, la personnalité et la spécificité d'un événement par rapport à un autre.

Comment ?

- En définissant une programmation fondée sur des choix ;
- En renouvelant régulièrement la programmation ;
- En mettant les œuvres, leurs auteurs et les éditeurs au cœur de la programmation.

Liens utiles

- [Comment organiser une manifestation littéraire, ArL Paca \(MAJ 2018\)](#)
- [Organiser une manifestation autour de l'écrit, Animafac, 2020](#)

Objectif 2 : Respecter les droits fondamentaux et les dispositions légales

Pourquoi ?

Un événement se doit de garantir les conditions d'accueil, d'assurances et de sécurité de ses invités et du public.

Comment ?

- En se soumettant aux obligations administratives, sociales et fiscales ;
- En agissant avec équité entre tous les partenaires ;
- En observant l'égalité homme-femme ;
- En s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Liens utiles

- [Organiser un événement artistique dans l'espace public, ARTCENA, 2017](#)
- [Guide pour des écoévénements en Avesnois, PNR Avesnois, 2009](#)
- [Organiser un événement culturel écoresponsable, Auvergne-Rhône-Alpe, spectacle vivant, 2021](#)
- [Guide des écomanifestations touristiques du Nord](#)
- [Manifestations écoresponsables : plans et programmes et prévention des déchets, Ademe, mars 2017](#)
- [Gérer la sécurité des événements et des sites culturels, ministère de l'intérieur, avril 2017](#)

Objectif 3 : S'inscrire dans son territoire

Pourquoi ?

Il s'agit de répondre aux enjeux spécifiques du territoire et de mobiliser les compétences locales.

Comment ?

- En se concertant avec les politiques territoriales ;
- En sollicitant les partenaires sociaux, éducatifs, économiques, culturels et touristiques ;
- En s'appuyant sur les réseaux de lecture publique ;
- Une attention particulière est portée aux acteurs du livre et de la lecture du territoire.

Liens utiles

- [La mesure de l'impact d'un événement touristique, DGE, 2010](#)
- [Mener un rendez-vous partenaire, Animafac, 2020](#)
- [Rédiger une convention de partenariat, Animafac, 2020](#)
- [Rechercher des partenaires privés, Animafac, 2020](#)
- [Mécénat culturel, la législation, petit guide pour les porteurs de projet, ministère de la Culture, 2012](#)

Objectif 4 : Favoriser l'accessibilité de l'événement

Pourquoi ?

Événement de proximité, une manifestation autour du livre doit pouvoir accueillir tous les publics (jeune public, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...).

Comment ?

- En aménageant des accès adaptés ;
- En diversifiant son offre en livres (livres de poche, livres jeunesse, livres grands caractères, livres audio, langues étrangères...) ;
- En proposant des formes de rencontres adaptées.

Liens utiles

- [Guide pratique de l'accessibilité, Unapei, 2010](#)
- [Toutes les clés de l'accessibilité événementielle, Aditus, 2011](#)
- [Pour une signalétique accessible à tous, Ville de Saint-Etienne, 2014](#)
- [Lire ensemble avec bébé, ACCES, 2017](#)

Objectif 5 : Participer à la médiation des publics

Pourquoi ?

La médiation en amont est essentielle et sensibilise le public aux œuvres et aux invités. Elle contribue à porter l'événement auprès des lecteurs avertis comme des publics les plus éloignés de la lecture.

Comment ?

- En proposant des actions récurrentes ;
- En travaillant en relai des bibliothèques, des librairies et des acteurs socio-culturels qui œuvrent toute l'année auprès des publics ;
- En adaptant la communication à ses publics.

Liens utiles

- [Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, ministère de l'Éducation nationale](#)
- [Guide de la médiation culturelle dans le champ social, Programme Alphas](#)
- [Mise en œuvre de projet de médiation culturelle, Culture pour tous, 2015](#)
- [Comment accueillir un auteur, Yann Dissez](#)

Objectif 6 : S'inscrire dans l'écosystème du livre et de la lecture

Pourquoi ?

Il s'agit de réunir et de fédérer les acteurs du livre d'un territoire dans le respect des spécificités de chacun.

Comment ?

- En mobilisant les compétences respectives de chaque métier ;
- En privilégiant les auteurs et maisons d'édition travaillant à compte d'éditeur ;
- En rémunérant toute prestation de médiation et de création à sa juste valeur ;
- En prenant à sa charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ses invités.

Liens utiles

- [Comment rémunérer les auteurs, ArL PACA, MAJ 2020](#)
- [De l'auteur au lecteur, la chaîne du livre, Ecla, 2015](#)
- [Charte nationale des éditeurs en région, Fill](#)

Objectif 7 : Commercialiser le livre dans le respect de la loi sur le prix unique du livre

Pourquoi ?

En France, la loi Lang de 1981 sur le prix unique du livre encadre la vente des livres.

Comment ?

- En définissant les règles de commercialisation et de partenariat avant l'événement entre les librairies, les maisons d'édition, les bourses aux livres ;
- En confiant les ventes de livres à un libraire de proximité (librairie indépendante ou maison de la presse).